

o.255 - WD/am

Le 26 juillet 1973

Note à Monsieur l'Ambassadeur René Keller

Interpellation Chevallaz  
(No 258 (11601) I CN -  
réorganisation du CICR,  
du 7 mars 1973)

*V. a. inu. av. la  
V. av. le 27.8.  
Sait  
EW*

Nous pouvons en effet, je crois, préparer une réponse à l'intention du Chef du Département pour votre retour (fin août).

*qui*

L'inconvénient de ce genre de question est qu'elle appelle l'attention du public et de la presse (aussi étrangers) sur l'"utilité" que revêt le CICR pour l'exercice de la neutralité suisse en donnant ipso facto raison à ceux qui déclarent, hors de nos frontières, que le Comité international est un instrument de la politique suisse et ... sous contrôle du Conseil fédéral! Il vaudrait mieux pouvoir répondre à de telles demandes à huis clos. Puisque publique, notre réponse devra nécessairement ménager le CICR. Elle gagnera donc à être brève et nuancée, si vous êtes d'accord.

Direction  
des organisations internationales  
p.o.

*D. Werner*

(D. Werner)

P.S. : Mademoiselle Briod pourrait-elle nous faire tenir une photocopie du texte imprimé en deux langues de l'interpellation ? Je l'en remercie dès maintenant. *EW*

1 annexe : en retour



**Nationalrat**

Frühjahrssession 1973

258. (11601) I Chevallaz – IKRK. Reorganisation (7. März 1973)

Die allgemeine Tätigkeit und die Hilfeleistungen des Internationalen Komitees vom Roten Kreuz können als ein wichtiger Bestandteil unserer «aktiven Neutralitätspolitik» betrachtet werden. Die gegenwärtige Krise innerhalb des Komitees beschäftigt das Parlament und die Öffentlichkeit. Obwohl diese Einrichtung privat ist und unserer Meinung nach auch bleiben muss, wird der Bundesrat gebeten mitzuteilen, ob er die Entwicklung der Reform des IKRK aufmerksam verfolgt.

Die Interpellation wird unterstützt von folgenden Ratsmitgliedern:

Bürgi, Cevey, Copt, Corbat, Frey, Generali, Glasson, Keller, Letsch, Müller-Balsthal, Spreng. (11)

**Conseil national**

Session de printemps 1973

258. (11601) I Chevallaz – CICR. Réorganisation (7 mars 1973)

Les activités et les interventions du Comité international de la Croix-Rouge peuvent être considérées comme un des aspects importants de notre «neutralité active». La crise en cours au sein du Comité préoccupe le Parlement et l'opinion. Bien que l'institution soit de statut privé, et doive, à notre avis, le demeurer, le Conseil fédéral voudra bien préciser avec quelle attention il suit le développement de la réforme du CICR.

La demande d'interpellation est appuyée par les députés suivants:

Bürgi, Cevey, Copt, Corbat, Frey, Generali, Glasson, Keller, Letsch, Müller-Balsthal, Spreng. (11)